



Observatoire d'information économique du Canada atlantique. Un projet centré sur l'information utile aux acteurs économiques des quatre provinces de la région de l'Atlantique.

L'aquaculture, en chiffres et en ressources

En misant sur l'aquaculture—l'élevage du poisson, de plantes aquatiques, de mollusques et de crustacés en eau douce ou salée—le Canada s'est engagé à **cultiver de manière durable ses eaux** et à participer à la **sécurité alimentaire mondiale**. Ses produits sains et salubres sont reconnus sur les marchés internationaux. D'ailleurs, conscients des défis que représente la croissance rapide de cette industrie – et considérant que l'aquaculture satisfait plus de 50 % de la demande mondiale en poissons et fruits de mer –, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'unissent afin de soutenir une **production durable** sur le plan économique et environnemental. Les **activités aquacoles** sont pratiquées dans toutes les provinces canadiennes ainsi qu'au Yukon. Au Canada, en 2014, on répertoriait environ 45 espèces de poissons, de coquillages et de plantes marines produites à des fins commerciales, dont 26 espèces différentes de poissons, 16 espèces de mollusques d'élevage et différentes espèces de varech, de mousses et d'algues.

5,16 milliards \$ générés en activité économique au pays et 25 000 travailleurs à temps plein.

L'aquaculture représente 16 % de la production totale de fruits de mer du Canada et plus de 33 % de la valeur totale des produits de la mer au pays.

Impact économique de l'industrie aquacole canadienne en quelques chiffres (au niveau national)

- 2 milliards \$ injectés au PIB
- 1,16 milliard \$ en revenu de travail généré
- Volume de production aquacole : 200 565 tonnes
- Valeur de la production aquacole : 1,37 milliard \$
- Volume d'exportation d'aquaculture : Plus de 103 000 tonnes
- Valeur d'exportation de l'aquaculture : 1 milliard \$
- Principale destination des exportations : États-Unis (94 % des exportations totales)
- Autres destinations d'exportation : Japon, Chine, Taiwan, Israël Hong Kong



Pisciculture

Comme toutes les autres activités de pêche au Canada, la pisciculture est assujettie à la Loi sur les pêches. La gestion de cette activité est assurée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui exercent une responsabilité partagée.



Saumon d'élevage

- Selon sa valeur, en 2015, le saumon d'élevage est au troisième rang des exportations canadiennes de produits de la mer.
- Comme producteur mondial de saumon d'élevage, le Canada occupe la quatrième place au classement après la Norvège, le Chili et le Royaume-Uni.

Collaboration internationale en aquaculture

Afin de garantir un avenir à l'aquaculture mondiale, le Canada collabore avec des pays partenaires et des organisations internationales pour soutenir le développement d'une aquaculture durable et responsable.

- Codex Alimentarius – Nations Unies
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Organisation internationale de normalisation (ISO)
- Déclaration commune du Canada, du Chili, de la Norvège et de l'Écosse sur l'aquaculture
- Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (NASCO)
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) – Comité-pêches
- Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation (CCR)

Cadre de gouvernance au niveau national

Au Canada, la gestion de l'aquaculture est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires. En vertu de la Loi sur les pêches, Pêches et Océans Canada gère les pêches et l'habitat du poisson partout au pays. Exception faite de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard où le gouvernement fédéral joue un plus grand rôle notamment dans la gestion des permis, les provinces et les territoires canadiens sont responsables de leurs activités aquacoles respectives.

Pour en apprendre plus :

<http://provis.umcs.ca/fr/node/190>